



VILLE D'ANDRÉSY
en Yvelines

Monsieur Hugues RIBAUT
Maire d'Andrésy,
Conseiller Général des Yvelines

Discours du Maire

Commission Particulière du Débat Public
« Francilienne »

~
Réunion de proximité

~
Andrésy

Mercredi 22 mars 2006 - Andrésy

Bonsoir à toutes et à tous,

Monsieur le Président, merci de me permettre d'accueillir cette 1ère réunion de proximité organisée par la Commission Particulière du Débat Public « Francilienne »

Je suis honoré qu'Andrézy ait été choisie pour inaugurer cette longue liste de réunions, mais c'est peut-être parce qu'Andrézy est une des villes les plus impactées par un des tracés. Le but de cette réunion est de débattre autour des études et des propositions du Maître d'Ouvrage, la Direction Régionale de l'Équipement.

En introduction de cette réunion ce soir à Andrézy, je tiens à préciser plusieurs points :

1^{er} point :

Après avoir « vécu de près », comme beaucoup d'entre vous, la réunion d'ouverture du Débat le 8 mars dernier à Pontoise, après avoir préparé cette réunion avec le Président BERGOUGNOUX et les membres de la Commission, je veux, ce soir ici à Andrézy, affirmer ma confiance dans l'objectivité de la CPDP.

Je suis effectivement convaincu que son Président et les Membres qui la composent sont dans l'attente d'un débat clair, d'un débat très argumenté qui leur permettra de se faire une réelle opinion des enjeux, de l'intérêt ou non de ce tronçon de l'A104 et des impacts sur les populations et sur l'environnement de chacun des tracés.

Je pense qu'il est aussi important que la CPDP sache et comprenne bien ce qui s'est passé depuis une vingtaine d'années et donc pourquoi les populations sont aujourd'hui très remontées.

Nous sommes là ce soir pour nous exprimer les uns et les autres une nouvelle fois, pour donner notre opinion et pour en débattre.

Je dois toutefois faire un reproche à la Commission : c'est la distribution partielle de la documentation d'information de la CNDP et du Maître d'Ouvrage. J'ai vu que vous en mettez à disposition à l'entrée et il est vrai qu'on peut en disposer sur le site de la CPDP.

2^{ème} point :

Le débat ne se limite pas au seul impact du fameux tracé rouge sur la ville d'Andrézy. Certes je suis, comme la très grande majorité d'entre vous, déterminé à montrer, à démontrer devrais-je dire, à la CPDP, combien cet impact est catastrophique. C'est pourquoi je pense que nous devons beaucoup en parler ce soir, en parler en détail pour bien faire comprendre qu'e ce tracé rouge dit 'initial' ne peut, qu'il ne doit plus être envisagé et qu'il ne doit jamais plus voir le jour.

Nous devons parler d'Andrézy mais nous devons parler du territoire qu'il traverse, en amont et en aval car le résultat, déjà évidemment catastrophique sur notre ville, l'est tout autant sur le Val d'Oise notamment à Herblay, Conflans, Eragny-Neuville, que dans les Yvelines à Maurecourt, Chanteloup, Carrières-sous-Poissy, Poissy et Orgeval.

Plusieurs orateurs s'exprimeront à ce sujet ce soir. Je souhaite que les démonstrations soient claires pour que la CPDP ne puisse plus penser un instant que ce tracé rouge est encore envisageable.

3^{ème} point :

Je souhaite que le débat de ce soir permette de dégager, si ce n'est une solution (je ne rêve pas), permette au moins à la CPDP de dégager des pistes ou des tendances argumentées.

Le débat permettra de s'exprimer et de donner son opinion.

4^{ème} et dernier point :

Je veux surtout bien dire qu'il n'y a aucune confusion entre le « Comité des Communes pour la défense et la protection des villes menacées par le tracé A 104 » et la « Communauté de Communes des 2 Rives de la Seine ».

Ce soir, autant qu'à Pontoise le 8 mars, je veux être clair sur la position d'Andrézy.

Je rappelle que le « Comité des Communes » regroupe les Elus de 10 villes, directement concernées par le tracé dont Andrézy, c'est-à-dire environ 150.000 habitants.

Je rappelle que ce Comité des Communes a réaffirmé le 21 février 2006 les 3 objectifs suivants :

- «Il réaffirme son refus catégorique du tronçon initial proposé pour la réalisation de la A104 entre Méry-sur-oise et Orgeval,
- il demande qu'une proposition alternative soit faite en zone non urbanisée,
- il dit que le délestage de la RN184 doit demeurer un objectif prioritaire de l'aménagement local ».

Je rappelle qu'Andrézy s'inscrit parfaitement dans ces 3 objectifs fondamentaux, en insistant tout particulièrement ce soir sur le premier qui s'oppose catégoriquement au tronçon initial ou tronçon rouge.

Ce refus est celui de 150.000 habitants.

Je rappelle que la Communauté des Communes des 2 Rives de la Seine est l'Etablissement Public de coopération Intercommunale ou Intercommunalité tout court, à laquelle appartient désormais Andrézy.

Je rappelle que les 6 villes de la Communauté de Communes ont unanimement pris position notamment, comme vous le savez, pour s'opposer totalement au tronçon initial ou tronçon rouge.

Ce refus, c'est celui de 63.000 habitants.

Alors évidemment, dans le cadre de ces décisions, Andrésy et la Communauté de Communes ont choisi, parce que le temps est compté, de prendre position pour un choix de tracé alternatif. Comme d'autres choix, celui-ci sera défendu dans le débat de ce soir et dans ceux des semaines à venir.

L'objectif prioritaire est que le tronçon de Francilienne qui nous réunit ce soir, se réalise rapidement, dans le plus grand respect des populations, qu'il soulage les dessertes locales notamment la RN 184 et qu'il desserve au mieux les zones économiques présentes et à venir.

Après avoir entendu les débats de ce soir, les différentes prises de position, j'en retire plusieurs convictions :

- Le tracé rouge, ou tracé initial, définitivement inadapté, dangereux pour les populations et pour notre environnement, doit être abandonné, je devrais dire « une nouvelle fois abandonné », comme il l'a déjà été à 3 reprises.

- Que dire des autres propositions ?

- « Pas de tracé, pas d'autoroute » : je fais partie de ceux qui jugent que la Francilienne remplit bien son rôle là où elle est réalisée et que nous en avons besoin pour régler les difficultés de notre territoire et permettre à notre réseau local, notamment à la RN 184, de rester ou de redevenir des voies de desserte locale, à circulation modérée.

La requalification de la RN 184 doit se faire, mais pratiquement dans sa configuration actuelle.

- Le tracé violet, au nord de Cergy, ne règle pas nos problèmes locaux, ne déleste pas la RN 184 qui sera de plus en plus saturée, non seulement de voitures, mais de camions.

Seule issue à une telle décision : la RN 184 serait à terme requalifiée en 4 voies autoroutière à ciel ouvert. Cela est à l'inverse de l'objectif que nous poursuivons tous.

Ce tracé violet ou un passage autoroute au Nord de Cergy pourra être utile dans l'avenir mais c'est un autre sujet.

Rappelons, on ne le dira jamais assez, que d'après les chiffres du Maître d'Ouvrage, les populations impactées par les tracés violet ou bleu sont identiques et largement inférieures aux trois autres tracés.

- Le tracé noir qui transforme la RN 184 en autoroute à ciel ouvert en pleine forêt de Saint-Germain-en-Laye et le tracé vert qui réunit tous les inconvénients du rouge et du noir, sans protection réelle possible pour les populations :
Ces deux tracés qui, effectivement ont existé dans les années passées doivent être abandonnés, sans discussion aucune.

Je vous laisse conclure sur l'intérêt évident que représente le tracé bleu qui doit être sérieusement rediscuté, aménagé comme l'ont souligné plusieurs participants ; il doit faire l'objet de compléments d'étude, en tenant compte des avis motivés de tous ceux qui sont concernés.

Son tracé doit être précisé, complété, doit s'écarter encore plus des populations, ce qui est largement possible.

Ce tracé peut être réalisé rapidement.

Ce tracé doit être le tracé du plus grand consensus.

En conclusion, il nous reste 108 jours avant le 8 juillet, date de la clôture du débat public. 108 jours, c'est court. C'est la raison pour laquelle, je pense que si nous voulons vraiment faire en sorte qu'il n'y ait plus aucune chance de voir se décider le tracé rouge, le tracé, volontairement appelé « Historique » par certains comme s'il était définitivement ancré dans notre territoire, alors, il est indispensable que vous tous, vous vous exprimiez pour le meilleur choix possible : le tracé d'un consensus possible !

Pour cela, la CPDP donne à chacun d'entre vous la possibilité de le faire par courrier, par fax et par mail.

Je vous engage véritablement à le faire.

(Le 8 juillet, c'est la veille de la finale de la Coupe du Monde de football. Je veux rêver d'une victoire de la France autant qu'à notre victoire définitive contre le tracé rouge et pour le tracé du consensus.)